

Mobilité : l'art de mettre le feu aux poudres

Le 15 novembre 2025

Depuis le début de la mobilité, l'**UFAP UNSa Justice** n'a cessé de contacter quotidiennement les services de la DAP pour dénoncer de manière circonstanciée les multiples difficultés rencontrées par les agents sur Harmonie dans le cadre de l'édition de leur fiche de vœux : anciens vœux qui n'apparaissent pas, difficultés pour accéder à la campagne de mobilité sur le logiciel, ancienneté dans la demande disparue, postes ERIS qui n'apparaissent pas...

Alors que les agents sont déjà abandonnés par leur administration qui ne leur apporte ni soutien ni renfort pour gérer la surpopulation, voilà désormais que les agents sont lâchés administrativement dans le cadre de leur mobilité.

Les choses viennent d'être officialisées dans un mail reçu ce vendredi soir : la DAP admet un dysfonctionnement au sujet des **vœux qui n'apparaissent pas** mais parle de **simple « gêne »** pour finalement conclure que « **la campagne se déroule normalement** » et annoncer le maintien de la fin de saisie des vœux au 25 novembre !

La DAP minimise le problème en indiquant que même si les agents n'ont pas de visu sur leurs vœux, ceux-ci sont bien pris en compte. Voilà qui est pleinement rassurant ... **On croit rêver !!!!**

Comment les agents peuvent-ils établir un ordre de priorité quand une partie de leurs choix sont devenus des **vœux fantômes** ? Comment prouver la reconduction de ses vœux lorsque les fiches éditées laissent apparaître des lignes blanches ? Aucune solution après plus d'une semaine « d'expertise ». Seule réponse : retour au formulaire papier pour candidater sur les postes ERIS.

LA DAP ne maîtrise même plus son propre outil : un fiasco total !

L'**UFAP UNSa Justice** condamne l'attitude de déni d'une administration qui n'assume pas ses responsabilités vis-à-vis du droit à mobilité des agents prévus par le statut des fonctionnaires !

L'**UFAP UNSa Justice** refuse que les candidats à la mobilité continuent d'être les victimes d'une administration à l'agonie et EXIGE LE REPORT DES DATES LIMITE DE SAISIE ET D'ANULATION DES VŒUX le temps qu'un miracle informatique arrive !

Il est hors de question d'envisager une saisie des vœux sans visibilité réelle !

Dans l'attente de la résolution de ces problèmes, l'**UFAP UNSa Justice** vous invite à continuer de faire remonter auprès de nos représentants locaux toutes anomalies constatées, à conserver une copie de vos fiches de vœux, même si elles sont incomplètes, et demande aux candidats ERIS de saisir leurs vœux sur l'imprimé de demande de changement de résidence puis de les transmettre auprès de leur service RH de proximité.

Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY